

Chers parents,

L'équipe du service périscolaire est prête à vous accueillir pour cette nouvelle rentrée scolaire. Voici quelques informations importantes concernant le service ainsi que la revalorisation des tarifs. -

Responsable des services, garderie, cantine, ATSEM et entretien des locaux :

Madame **Sophie Meriot**

Mail : periscolaire@lucinges.fr **Tél :** 07.89.38.53.69

Traitement des demandes le lundi, mardi, jeudi et vendredi entre **9h00 et 11h30 ET 13h30 et 15h00**

Le mercredi matin entre **9h00 et 10h00**

Aucune demande de modification ne sera traitée par les maîtresses (verbale ou écrite).

-Inscriptions cantine/ garderie :

-Les inscriptions se font sur votre espace famille et toujours avant le vendredi **9h00** pour la semaine suivante. **!** Le 1^{er} de chaque mois peut tomber en milieu de semaine, soyez vigilant lors de vos réservations.

-Passé 9h00 le vendredi matin, aucune modification ne sera possible, sauf motif justifié, avec accord de Mme Meriot et selon les possibilités du service.

-La plage horaire journalière de présence de l'enfant dans l'école ne doit pas excéder 10h00 (7h/18h30 n'est pas possible).

-Les sorties de la garderie du soir se font à la porte de la cantine en empruntant le passage par le petit portail vert, côté maternelle. La porte sera ouverte uniquement aux horaires suivants : **17h00, 17h30, 18h00** et libre ensuite.

-Toute sortie avant l'heure prévue devra être signalée avant 15h00 et ne sera pas décomptée à la facturation, sauf en cas d'annulation complète de votre réservation.

-Si l'enfant n'est pas inscrit en cantine, l'enseignante vous contactera et il vous appartiendra de venir le récupérer.

-Activités périscolaires : *Plaquette des activités consultable sur le site de la mairie de Lucinges*

-Les inscriptions et renseignements se font auprès de l'intervenant. Si l'enfant doit être récupéré à sa sortie de l'école pour aller en activité, il devra être obligatoirement inscrit en garderie jusqu'à 16h30 (nous lui fournirons un goûter et le remettrons à son professeur) puis vous pourrez le récupérer directement auprès de lui. S'il doit revenir en garderie après son activité alors il doit être inscrit jusqu'à votre venue.

Vous trouverez en pièce jointe la délibération du conseil municipal concernant la revalorisation des tarifs cantine et garderie.

Merci pour l'attention portée à ces informations et toute l'équipe vous souhaite une agréable rentrée. Bien cordialement,

Mme Sophie Meriot